

Stratégie nationale d'adaptation au changement climatique

–

Plan national d'adaptation au changement climatique

Journée CCR-CAT - 4 Juin 2015
Patricia Blanc, DGPR



La stratégie d'adaptation au changement climatique

Elaborée par l'ONERC et adoptée en 2006 par le comité interministériel au développement durable.

Issue d'une large concertation auprès des différents secteurs d'activité de la société civile.

Objectifs :

- Agir pour la sécurité et la santé publique
- Réduire les inégalités devant les risques
- Limiter les coûts / tirer parti des avantages potentiels
- Préserver le patrimoine naturel



1. Stratégie nationale d'adaptation au changement climatique

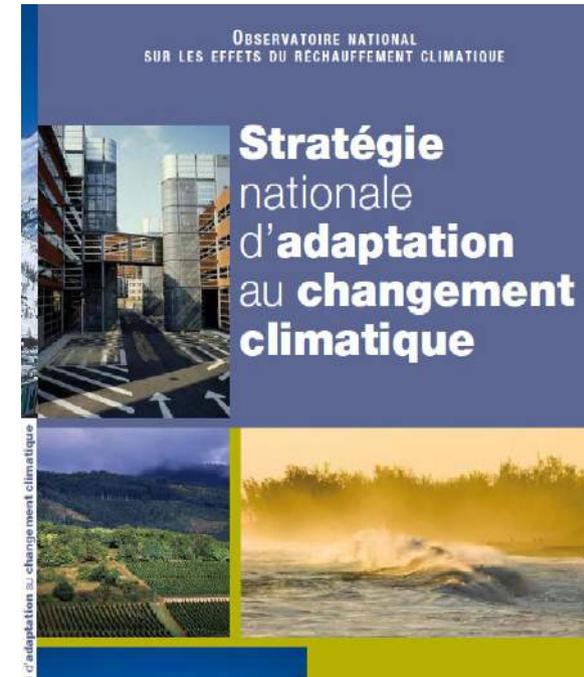
Face au changement climatique

Réponses possibles:

Atténuation, par ex : réduire les émissions de GES

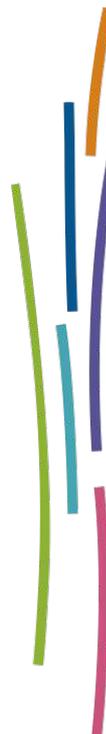
Adaptation, par ex : modifier le choix de cultures

En respectant les objectifs du **développement durable**



La stratégie fournit des **recommandations** :

- par thèmes : eau, prévention des risques, santé, biodiversité
- par secteurs économiques
- par milieux : villes, littoral et mers, montagnes, forêts



2. Le Plan national d'adaptation au changement climatique

La stratégie nationale d'adaptation au changement climatique

→ PNACC 2011-2015

large concertation

Bilan à mi-parcours du PNACC janvier 2014



Les effets attendus du CC en France entre 2050 et 2100 :

- des pertes dans le secteur agricole



- une diminution de la ressource en eau



- une augmentation du risque d'incendie de forêt



- des logements, entreprises et routes touchés par l'augmentation du niveau de la mer



- une extension des zones touchées par le retrait-gonflement des argiles et des coûts correspondants



- pas de tendance nette sur l'augmentation des risques liés au débordement de cours d'eau et aux mouvements gravitaires, ni aux précipitations extrêmes (évolution contrastée selon les régions)



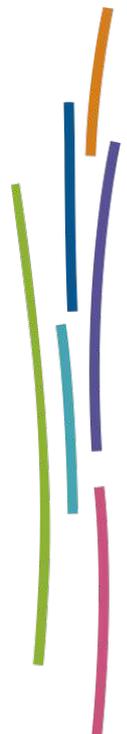
- des effets marquants outre-mer à cause de la forte vulnérabilité de ces territoires aux aléas hydro-météo (cyclones, tempêtes, crues rapides)



+ des gains sur la consommation d'énergie

Les domaines retenus du PNACC

- 1/ Actions transversales
- 2/ Santé
- 3/ Eau
- 4/ Biodiversité
- 5/ Risques naturels
- 6/ Agriculture
- 7/ Forêt
- 8/ Pêche et aquaculture
- 9/ Energie et industrie
- 10/ Infrastructures de transport
- 11/ Urbanisme et cadre bâti
- 12/ Tourisme
- 13/ Information
- 14/ Formation
- 15/ Recherche
- 16/ Financement et assurance
- 17/ Littoral
- 18/ Montagne
- 19/ Actions européennes et internationales
- 20/ Gouvernance



20 thèmes

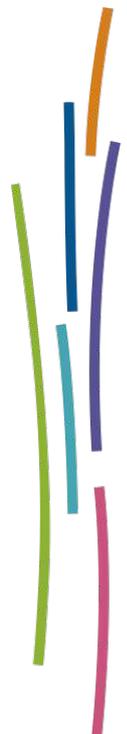
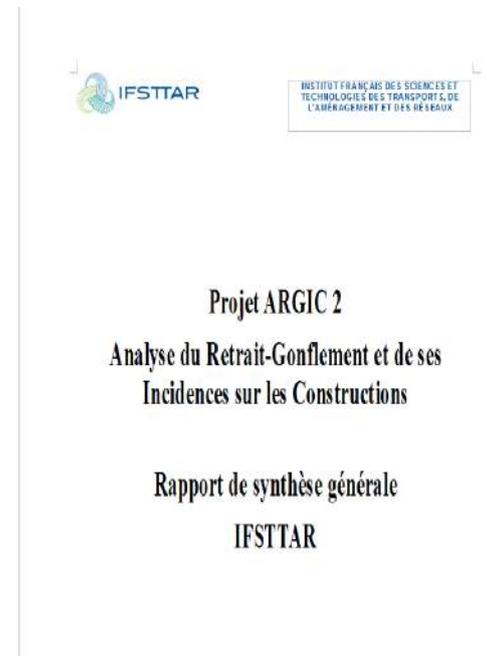
84 actions – 230 mesures

En particulier :

*** Risques naturels**

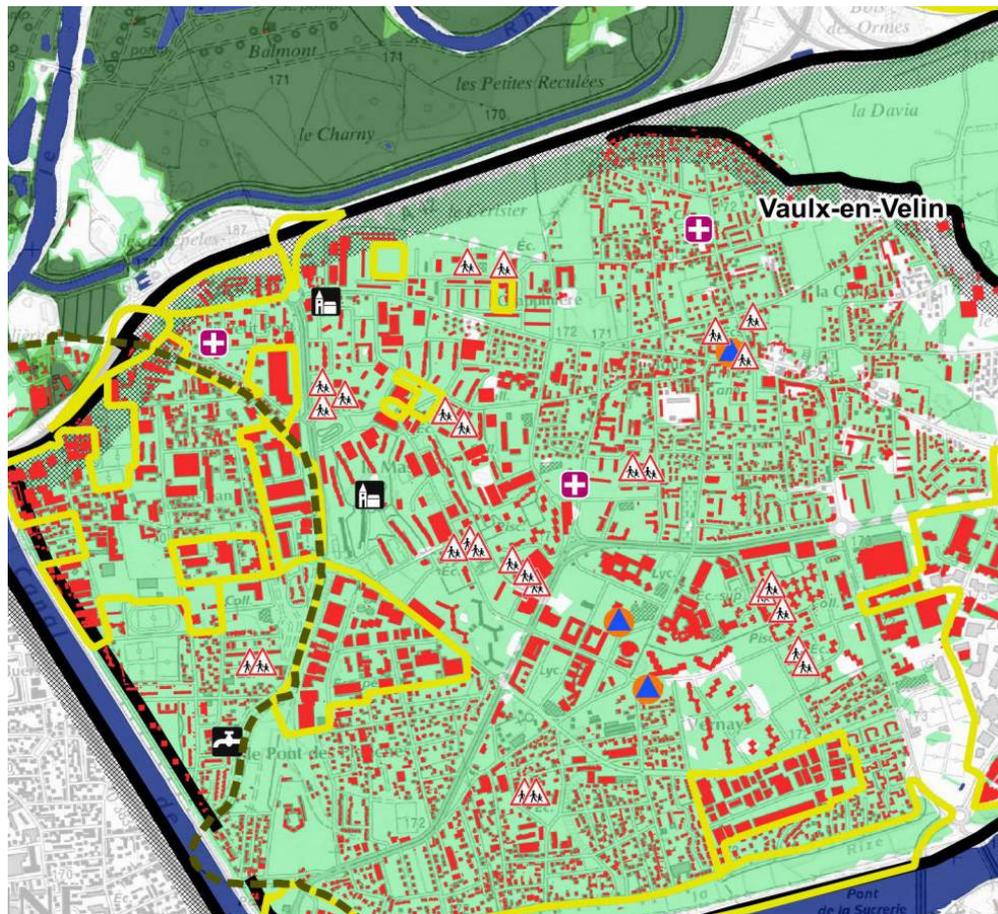
- développer la connaissance (aléas, enjeux, méthodes) dans les différentes zones sensibles

Exemple :



- développer l'observation et prévoir la mise à disposition des données

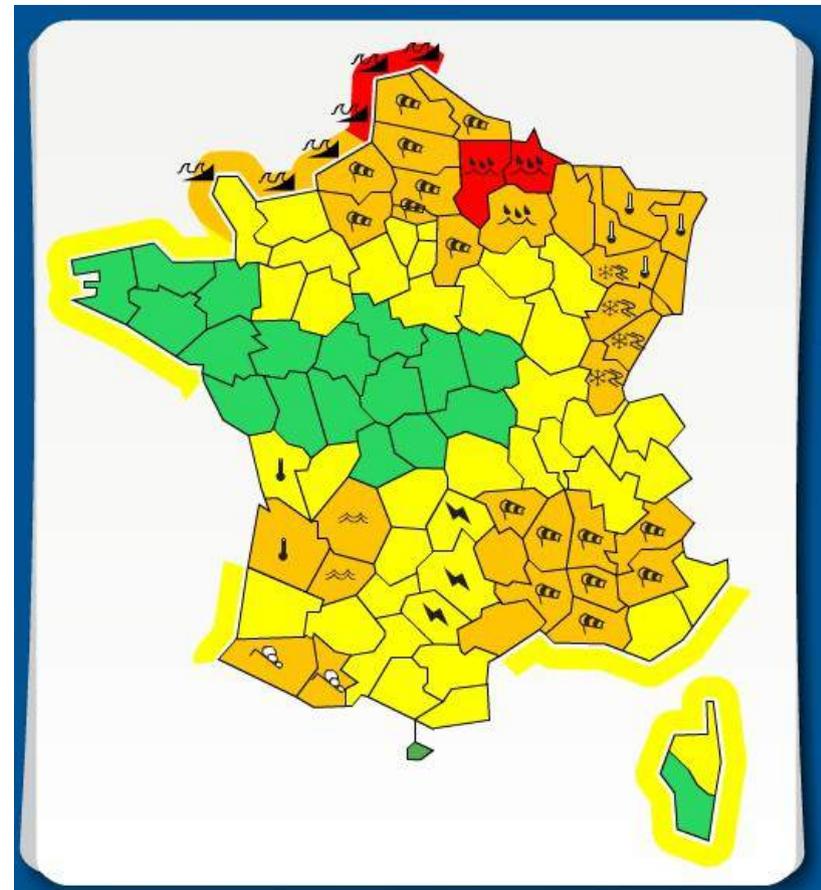
Ex : Cartographie des risques sur les TRI



- Lit mineur
- Probabilité de crue**
 - Scénario fréquent
 - Scénario moyen
 - Scénario extrême
- Protection**
 - Ouvrage de protection
 - Zone de sur-aléa
- Enjeux**
 - Bâtiment
 - Surface d'activité économique
 - + Etablissement hospitalier
 - A Etablissement d'enseignement
 - A Camping
 - + Etablissement classé IPPC
 - Station d'épuration (> 2000 EH)
 - ⚡ Transformateur électrique
 - + Installation d'eau potable
 - + Gare
 - + Aéroport
 - + Etablissement pénitentiaire
 - + Patrimoine culturel
 - + Autre établ. sensible à la gestion de crise
 - + Etablissement utile à la gestion de crise
- Réseaux**
 - Autoroute, quasi-autoroute
 - Route, liaison principale
 - Voie ferrée principale
- Découpage administratif**
 - Périmètre du TRI
 - Limite de commune

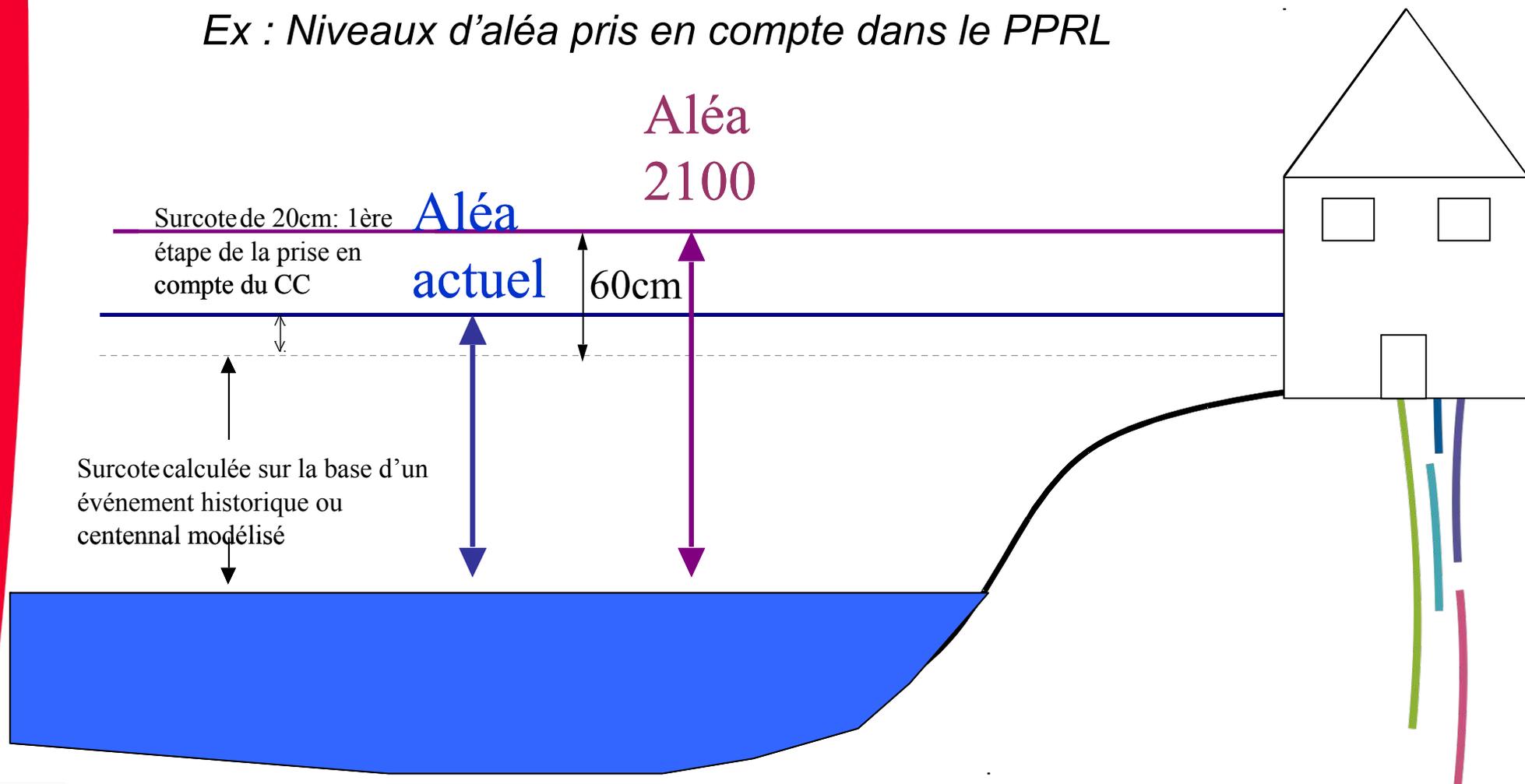
- généraliser les dispositifs de vigilance et d'alerte et systématiser les
Rex

Ex : Vigilance vagues-submersion



- prendre en compte l'effet du changement climatique sur les risques dans la maîtrise de l'urbanisation (PPR, SCOT, PLU, DICRIM, stratégies locales sur les TRI)

Ex : Niveaux d'aléa pris en compte dans le PPRL



- réduire la vulnérabilité, améliorer l'adaptation et la résilience au changement climatique

→ *Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation*

Objectif 3 : réduire le délai de retour à la normale des territoires sinistrés



Stratégie nationale
de gestion des risques
d'inondation



* Energie

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du
développement durable
et de l'énergie

PROJET DE LOI

relatif à la transition énergétique pour la croissance verte

NOR : DEVX1413902L/Bleue-1

TITRE I^{er}

DEFINIR LES OBJECTIFS COMMUNS POUR REUSSIR LA TRANSITION
ENERGETIQUE, RENFORCER L-INDEPENDANCE ENERGETIQUE
DE LA FRANCE ET LUTTER CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Article 1^{er}

I. - L'article L. 100-1 du code de l'énergie est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. L. 100-1. - La politique énergétique :

« - favorise, grâce à la mobilisation de toutes les filières industrielles et notamment celles de la croissance verte, l'émergence d'une économie sobre en énergie et en ressources, compétitive et riche en emplois ;

« - assure la sécurité d'approvisionnement ;

« - maintient un prix de l'énergie compétitif ;

« - préserve la santé humaine et l'environnement, en particulier en luttant contre l'aggravation de l'effet de serre ;

« - garantit la cohésion sociale et territoriale en assurant l'accès de tous à l'énergie. »



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Merci de votre attention

